

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

—
SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

—
**SÉANCE 305
16 juin 2022**

1. Points d'ordre général

- Approbation du procès-verbal de la séance du CCLRFR du 17 février 2022 et des procès-verbaux des consultations écrites des 29-21 janvier et des 8-11 avril 2022.
- Présentation du calendrier prévisionnel pour les mois de septembre à décembre 2022

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

2.1.1) Projet d'article de loi modifiant les dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

Ce projet vise à corriger une divergence entre les différents codes sectoriels de l'assurance (code des assurances, code de la sécurité sociale et code de la mutualité) dans le périmètre d'application du L.533-22-1 du code monétaire et financier.

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret relatif à la partie réglementaire du livre VII du code monétaire et financier

Les ordonnances n° 2021-1200 du 15 septembre 2021 et n° 2022-230 du 15 février 2022 ont annexé, respectivement, les titres I et II d'une part, les titres III à VIII, d'autre part, de la partie législative du nouveau livre VII du code monétaire et financier relatif aux outre-mer.

La partie législative du nouveau livre VII est entrée en vigueur le 26 février 2022 aux termes du décret n° 2022-231 du 24 février 2022.

Le projet de décret annexe les titres I à VII de la partie réglementaire du livre VII du code monétaire et financier (CMF) qui comportent désormais quatre cent soixante-huit articles.

À cette fin, l'architecture globale du livre VII a été révisée. Le plan de la partie réglementaire suit fidèlement le plan thématique de la partie législative de six livres métropolitains et respectant les différences statutaires entre territoires ultramarins.

2.2.2) Projet d'arrêté portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP)

Ce projet d'arrêté précise le cadre réglementaire inscrit dans le code monétaire et financier en cours de modification par un projet de décret soumis à l'avis du CCLRF le 17 février 2022. Le projet de décret relatif aux conditions d'exercice de la profession d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement a été examiné par le Conseil d'État et sera publié dans les jours qui viennent. Le projet d'arrêté attribue un nombre d'heures de formation aux différents modules de formation en fonction du niveau d'exercice visé dans la profession. Il comporte en annexe le programme de formation établi par la profession.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Projets de texte réglementaires

A) Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 24 août 2006 fixant les catégories de prêts servant de base à l'application de l'article L.314-6 du code de la consommation et de l'article L. 313-5 du code monétaire et financier, relatifs à l'usure (Bancfin4)

Ce projet a pour objet de subdiviser en plusieurs strates de durée, s'agissant du taux de l'usure applicable aux crédits à taux fixe et à taux variables accordés à des personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, la tranche de maturité du seuil de l'usure pour les prêts d'une maturité supérieure à 2 ans. Il supprime également la catégorie des prêts consentis en vue d'achats ou de vente à tempérament pour les prêts à ces mêmes personnes.

B) Projet d'arrêté modifiant la décision de caractère général n° 69-02 du 8 mai 1969 du Conseil national du crédit relative aux conditions de réception des fonds par les banques (Bancfin4)

Ce projet d'arrêté modifie la réglementation applicable aux virements entre comptes de dépôt et comptes sur livret, et permet aux consommateurs d'effectuer des virements entre comptes détenus dans des établissements bancaires différents.